



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : **GEAR BOX 4T**
Code du produit : 3451H6862
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fluide de transmission

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

YACCO SAS
Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2
76320 St Pierre-lès-Elbeuf - France
T 0033 2 32.96.00.00 - F 0033 2 35.78.81.87
contact@yacco.com - www.yacco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

ORFILA
+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 - Contient Pentène, 2,4,4-triméthyle, sulfuré, Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Produits de réaction de 1-décène, de 1-dodécène et de 1-octène, hydrogénés	(N° CAS) 163149-28-8 (N° CE) 605-315-2 (N° REACH) 01-2119543695-30	10 - 25	Asp. Tox. 1, H304
Produits de réaction de 1-décène, hydrogénés	(N° CAS) 68649-12-7 (N° REACH) 01-2119527646-33	10 - 25	Asp. Tox. 1, H304
10-éthyl-12-heptyl-11,13-diméthyltricosane; 8-éthyl-9,11-diméthyl-10-nonylnonadécane	(N° CAS) 151006-60-9 (N° CE) 604-767-8 (N° REACH) 01-2119523580-47	10 - 25	Asp. Tox. 1, H304



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	5 - 20	Asp. Tox. 1, H304
Pentène, 2,4,4-triméthyle, sulfuré	(N° CAS) 68937-96-2 (N° CE) 273-103-3 (N° REACH) 01-2119540515-43	2,5 - 10	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	(N° CE) 931-384-6 (N° REACH) 01-2119493620-38	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
++ O, O, O-triphénylphosphorothioate	(N° CE) 209-909-9 (N° REACH) 01-2119979545-21	0,1 - 2,5	Repr. 2, H361fd

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	(N° CE) 931-384-6 (N° REACH) 01-2119493620-38	(50 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318

Remarques : DMSO extract < 3% (IP 346)

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements contaminés. Laver à l'eau savonneuse. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut déclencher une réaction allergique.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
-------------------	---



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Endiguer et contenir le produit renversé. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Cf. chapitre 8. Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Prévoir une cuve de rétention. Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Protéger de l'humidité. Conserver à température ambiante.

Produits incompatibles : Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>=0.38		EN 420, EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Type 4 /6

Protection des voies respiratoires:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387) A/P1



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune, ambré.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 190 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,883 (15°C)
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 100 mm²/s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ATE CLP (vapeurs)	1005 mg/l
ATE CLP (poussières, brouillard)	20,6 mg/l
Produits de réaction de 1-décène, de 1-dodécène et de 1-octène, hydrogénés (163149-28-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 403)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)
Produits de réaction de 1-décène, hydrogénés (68649-12-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 ml/m ³ (4h; OECD 403)
10-éthyl-12-heptyl-11,13-diméthyltricosane; 8-éthyl-9,11-diméthyl-10-nonylnonadécane (151006-60-9)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,53 mg/l/4h
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/m ³ (4h) (méthode OCDE 403)
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	
DL50 orale rat	2000 mg/kg (méthode OCDE 401)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires
Indications complémentaires	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée
GEAR BOX 4T	
Viscosité, cinématique	100 mm ² /s (40°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produits de réaction de 1-décène, hydrogénés (68649-12-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (96h; ONCORHYNCHUS MYKISS)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (48h; DAPHNIA MAGNA)
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l (72h; SCENEDESMUS CAPRICORNUTUM)
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	
CL50 poisson 1	24 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) (méthode OCDE 203)
CL50 poissons 2	8,5 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	91,4 mg/l (Daphnia magna, 48h) (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	6,4 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 96h) (méthode OCDE 201)
ErC50 (algues)	6,4 mg/l (Scenedesmus quadricauda; 3 jours)
NOEC chronique crustacé	0,12 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)
NOEC chronique algues	1,7 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 96h) (méthode OCDE 201)
++ O, O, O-triphénylphosphorothioate	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (Poisson zèbre, 4 DY)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (Scenedesmus quadricauda; 3 DY)

12.2. Persistance et dégradabilité



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)

Persistance et dégradabilité Intrinsèquement biodégradable.

Pentène, 2,4,4-triméthyle, sulfuré (68937-96-2)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Biodégradation 13 % Sturm (28j)

Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14

Biodégradation 3,6 % Sturm (28 d) [ASTM D-5864-95]

++ O, O, O-triphénylphosphorothioate

Biodégradation 17,8 - 19,3 % (28 DY; OECD TG 302 C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produits de réaction de 1-décène, hydrogénés (68649-12-7)

Log Pow 5

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Pentène, 2,4,4-triméthyle, sulfuré (68937-96-2)

Log Kow 6 Coefficient octanol-eau (0.1j)

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14

Log Pow < 0,3 (40°C) (méthode OCDE 117)

++ O, O, O-triphénylphosphorothioate

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) 2551

12.4. Mobilité dans le sol

GEAR BOX 4T

Ecologie - sol Insoluble dans l'eau. Flotte sur l' eau. Faible mobilité (sol).

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)

Ecologie - sol Flotte sur l' eau. Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Pentène, 2,4,4-triméthyle, sulfuré (68937-96-2) Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

: RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
RG 601 - Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non: Benzène, toluène, xylènes et autres homologues du benzène; vinylbenzène, divinylbenzène, diphenyle, tétraline; Naphtalène et homologues

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision : Complète.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2



GEAR BOX 4T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 13/03/2019

Remplace la fiche 15/01/2018

Version: 2.0

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Pentène, 2,4,4-triméthyle, sulfuré, Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS Yacco

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit